

Coûts des divers modes de paiement : l'argent comptant est-il le moyen le moins onéreux pour les commerçants?

Carlos Arango et Varya Taylor, département de la Monnaie*

- *Chaque méthode de paiement présente, pour les marchands, des coûts et des avantages différents.*
- *Selon une enquête menée pour la Banque du Canada auprès de plus de 500 détaillants, ceux-ci estiment que l'argent comptant est pour eux le mode de paiement le moins onéreux, comparative-ment aux cartes de débit et de crédit.*
- *S'appuyant sur les conclusions de cette enquête et d'autres sources, et grâce aux calculs sur les coûts variables liés à l'acceptation d'une transaction, les auteurs examinent la validité de la perception selon laquelle l'argent liquide constitue le mode de règlement le plus économique.*
- *Les auteurs constatent, comme on le verra ici, que les cartes de débit sont en fait le moyen le moins coûteux dans le cadre de leur scénario de référence, qui postule une transaction d'une valeur de 36,50 \$. Une analyse de sensibilité leur permet d'établir les valeurs de transaction pour lesquelles l'argent comptant est plus économique que la carte de débit.*
- *Bien que les résultats de l'enquête ne soient pas statistiquement représentatifs de la situation à l'échelle nationale, ils fournissent un éclairage sur les coûts des différentes méthodes de paiement de détail pour les marchands. Des recherches plus approfondies sur les coûts et les avantages de ces méthodes pourraient aider les décideurs à mieux comprendre les facteurs qui déterminent l'efficacité de celles-ci.*

* Les auteurs désirent remercier Pierre Duguay, les membres de l'Équipe chargée de l'orientation stratégique de la Monnaie, ainsi que Lorraine Charbonneau et Ben Fung de la contribution qu'ils ont apportée à cet article. Ils sont également reconnaissants à Ken Morrison et Peter Woolford, du Conseil canadien du commerce de détail, de même qu'à Brett Stuckey, pour son aide précieuse à la recherche.

Au Canada, la plupart des commerçants donnent à leurs clients la possibilité de régler leurs achats de biens ou de services en espèces, par carte de débit ou par carte de crédit. Il se peut que le jeu de la concurrence les force à offrir différentes options pour répondre à la demande des consommateurs. Mais il est également possible que certains d'entre eux considèrent que le fait d'accepter plusieurs modes de paiement a une incidence favorable sur leurs ventes et rend leurs opérations plus efficaces. Lorsqu'ils ont le choix, les clients décident du moyen de paiement en fonction de leurs préférences et de leurs perceptions des coûts et des avantages liés à chaque méthode¹. Pour les marchands, cette latitude offerte aux clients s'accompagne de coûts et d'avantages qui varient selon le mode de règlement. Nombre de ces coûts, notamment les frais de transaction relatifs au règlement par carte, sont faciles à reconnaître pour le marchand, tandis que d'autres, par exemple les coûts de main-d'œuvre associés à la manipulation de l'argent liquide, sont moins évidents.

La Banque du Canada s'intéresse aux coûts et avantages des différents moyens de paiement parce que, en tant qu'autorité monétaire du pays, elle est responsable de l'émission des billets de banque et doit répondre à la demande de numéraire des Canadiens. Idéalement, elle aimerait évaluer l'efficacité des espèces par rapport à celle d'autres méthodes de paiement en tenant compte des perspectives de tous les participants au système — c'est-à-dire les consommateurs, les marchands, les institutions financières et la Banque elle-même.

1. On trouvera dans Taylor (2006) une analyse des moyens de paiement de détail au Canada et les résultats d'un sondage sur les habitudes et les perceptions des consommateurs en matière de paiement.

Franchissant un premier pas vers la réalisation de cet objectif ambitieux, la Banque s'est penchée sur les coûts des paiements de détail assumés par les commerçants. La perspective de ces derniers revêt en effet une importance particulière car les frais qu'ils encourrent lorsqu'ils reçoivent un paiement influent non seulement sur leurs propres résultats mais aussi sur le coût total des paiements de détail pour la société. Des articles parus récemment dans la presse ont mis en lumière les préoccupations des marchands à ce sujet, et diverses études ont montré que les paiements de détail sont plus onéreux pour eux que pour tout autre participant au système². C'est pourquoi l'examen des coûts des marchands est déterminant pour comprendre l'efficacité globale des systèmes de paiement de détail.

La plupart des marchands considèrent l'argent liquide comme la forme de paiement la moins coûteuse comparativement aux cartes de débit, dont le coût leur paraît modéré, et aux cartes de crédit, jugées les plus onéreuses.

Il n'est pas facile toutefois d'évaluer les coûts, et encore moins les avantages, que présentent les différents modes de paiement de détail pour les commerçants. Les données relatives aux frais de transaction de ces derniers et à leurs dépenses de main-d'œuvre — qui varient beaucoup selon l'entreprise — ne sont pas aisément accessibles, pas plus d'ailleurs que la valeur réelle des avantages de chaque mode de paiement, difficile à mesurer. Un moyen d'obtenir ces données consiste à mener des enquêtes. En 2006, la Banque a commandé un sondage auprès de plus de 500 détaillants, qui ont été interrogés sur leurs préférences en matière de paiement et sur leurs perceptions relativement au risque et à la fiabilité des différentes méthodes. On leur a également demandé de livrer leur impression sur les coûts respectifs des paiements au comptant, par carte de débit et carte de crédit, et

2. Voir, par exemple, l'article de Mark Anderson, intitulé « Retail Council Leads Charge Against Mounting Credit Card Fees », *Ottawa Citizen*, le 24 septembre 2008. On trouvera une liste des recherches consultées à la section « Ouvrages et articles cités » (page 26).

de déclarer certains de leurs coûts réels. Le sondage a permis de constater que la plupart des marchands considèrent l'argent liquide comme la forme de paiement la moins coûteuse comparativement aux cartes de débit, dont le coût leur paraît modéré, et aux cartes de crédit, jugées les plus onéreuses³.

La perception selon laquelle le numéraire constituerait pour les commerçants le mode de paiement le plus économique mérite d'être étudiée de plus près, et ce, pour au moins deux raisons. Premièrement, les marchands interrogés lors de l'enquête n'ont peut-être pas tenu compte des dépenses de main-d'œuvre et autres associées à la manipulation des billets de banque et ont peut-être ainsi sous-estimé les coûts totaux des paiements en espèces. Deuxièmement, les perceptions et les coûts réels peuvent varier selon le type d'entreprise : il est possible notamment que les grands détaillants affichent une préférence pour les cartes en raison des gains d'efficacité que leur procure le traitement électronique des transactions, et qu'ils considèrent ces gains comme le rendement de leur investissement dans la technologie qu'il leur a fallu acquérir pour accepter les paiements par carte. Par contre, les frais d'installation du matériel de traitement des cartes peuvent sembler trop élevés aux petits commerçants, qui privilégieront alors les paiements en espèces.

Dans le présent article, nous examinons la perception des marchands selon laquelle le paiement au comptant est le plus économique de tous. Pour ce faire, nous calculons les coûts de transaction variables associés aux différents modes de paiement à l'aide des résultats du sondage et d'autres sources. Nous effectuons ensuite une analyse de sensibilité en faisant varier la valeur de la transaction et nous montrons que les coûts des paiements au comptant et par carte de crédit augmentent avec la valeur de la transaction. Enfin, nous estimons les valeurs seuils des transactions à partir desquelles le numéraire est plus économique que les cartes de débit en tenant compte de trois scénarios relativement aux frais de ces cartes.

Modes de paiement de détail : coûts et avantages pour les marchands

Les divers modes de paiement — argent liquide, carte de débit ou carte de crédit — comportent, pour les commerçants, des coûts et avantages qui varient de

3. On trouvera des précisions sur les questions et les résultats de l'enquête dans Arango et Taylor (2008), et un sommaire des résultats du sondage dans le site Web de la Banque (<http://www.banqueducanada.ca>), à la page « Résultats d'enquêtes », sous « Billets de banque ».

l'un à l'autre. Les coûts, qui sont fixes ou variables (c'est-à-dire liés à la valeur ou au volume des transactions), peuvent être clairement exprimés sous forme de frais ou, de manière moins explicite, de dépenses de main-d'œuvre. Les avantages ne sont pas aussi faciles à quantifier, mais les vendeurs apprécient en général des modes de paiement qui offrent efficacité, fiabilité et sûreté et qui peuvent générer des ventes.

Les paiements au comptant

Lors d'un paiement en espèces, le règlement et le transfert des fonds ont lieu au moment de la transaction. Les marchands peuvent y voir un avantage puisque de l'argent liquide entre immédiatement en leur possession. Toutefois, cette méthode les expose à des risques de vol et de pertes dues à la contrefaçon ou à une erreur humaine commise au cours de l'échange de numéraire. Les mesures de protection mises en place (par exemple, caméras de surveillance et gardiens de sécurité), le matériel d'entreposage sécurisé acquis (chambres fortes, caisses enregistreuse) et la formation en détection des faux billets dispensée au personnel représentent autant de coûts fixes requis pour cette forme de paiement.

En outre, le paiement au comptant est celui qui requiert le plus de main-d'œuvre, compte tenu du temps nécessaire à la tenue de la caisse, à la préparation des dépôts et au rapprochement des comptes de caisse en fin de journée⁴. Les petits commerçants demandent en général à un de leurs employés d'aller à la banque déposer les recettes, tandis que les grands détaillants confient souvent cette opération à un service de transport blindé. À ces coûts de main-d'œuvre s'ajoutent les frais que les institutions financières perçoivent pour les dépôts et les retraits de numéraire ainsi que pour les commandes de pièces et de billets, frais qu'elles fixent en fonction de la gamme de services fournie au marchand. Par ailleurs, certains commerçants attendent quelques jours avant de faire un dépôt à leur banque et il peut s'écouler un ou deux jours ouvrables avant que leur compte ne soit crédité. Il en résulte un coût d'option pour le détaillant du fait que les fonds n'accumulent aucun intérêt quand ils séjournent dans un coffre-fort ou dans une caisse ou qu'ils sont en transit.

Les paiements par carte

Contrairement aux espèces, les cartes de débit et de crédit obligent les marchands qui les acceptent comme

4. Ces dernières années, les progrès techniques ont permis une automatisation accrue de la manipulation de l'argent liquide et des méthodes de rapprochement.

mode de paiement à faire appel aux services de traitement d'une institution financière ou d'une tierce partie. (L'institution financière ou la tierce partie est alors réputée être l'« acquéreur ».) Généralement, le marchand loue à l'acquéreur un terminal point de vente, dont il paie l'entretien et la mise à niveau, quoique plusieurs grandes chaînes de commerce de détail, par exemple les grands magasins, possèdent leurs propres terminaux et logiciels personnalisés. En plus des coûts fixes liés à ces appareils, le marchand doit régler chaque mois les frais d'utilisation des lignes de communication qui le relient aux réseaux des cartes de paiement.

Au chapitre des coûts variables, signalons que les commerçants paient des frais préétablis pour chaque transaction réglée au moyen d'une carte de débit et des frais de service — le taux d'escompte prélevé par l'acquéreur — correspondant à un pourcentage de la valeur totale des transactions réglées par carte de crédit. En plus du taux d'escompte, certains commerçants versent une somme fixe par transaction et se voient imposer un montant mensuel minimum si le total des frais de carte de crédit n'atteint pas un certain niveau.

Les commerçants paient des frais préétablis pour chaque transaction réglée au moyen d'une carte de débit et des frais de service correspondant à un pourcentage de la valeur totale des transactions réglées par carte de crédit.

La finalité du paiement par carte est assurée par un processus de compensation et de règlement. Pour les cartes de débit, l'autorisation demandée par l'entremise du numéro d'identification personnel (NIP) du client permet de vérifier que celui-ci dispose de fonds suffisants au moment de la vente. Le montant de la transaction est alors débité du compte du client en temps réel et transféré dans celui du marchand, habituellement dans un délai d'un jour ouvrable. En cas d'activité frauduleuse, c'est habituellement l'émetteur de la carte qui absorbe la perte parce que l'autorisation est davantage le fait de la technologie que du marchand.

Comparativement à l'argent liquide et aux cartes de débit, les cartes de crédit offrent aux marchands la plus faible irrévocabilité de paiement, du fait que le consommateur jouit du pouvoir de reporter le règlement et que, en cas de fraude, sa responsabilité est limitée. Bien que le commerçant reçoive les fonds un ou deux jours ouvrables après la vente, l'acheteur dispose d'un certain délai pour contester la transaction, notamment en cas de différend avec le commerçant ou de fraude (soit lorsque la carte de crédit a été utilisée sans le consentement du titulaire). Dans ces circonstances, l'acquéreur procède à une rétrofacturation qui annule la transaction et, en attendant que le litige soit réglé, débite le compte du marchand du montant de la vente. Ce dernier n'a que quelques jours pour présenter des données à l'appui de sa cause et prouver qu'il a suivi la procédure appropriée. La rétrofacturation peut s'avérer onéreuse pour les commerçants, puisque les frais de la procédure leur incombent et qu'ils ne sont pas assurés de récupérer le montant de la vente.

Malgré les coûts du règlement par carte, le traitement des paiements électroniques, moins exigeant en main-d'œuvre que celui des paiements en espèces, peut procurer aux marchands des gains d'efficacité. En fait, les cartes de débit peuvent même contribuer à réduire les coûts liés à la détention de l'encaisse, si les clients profitent du service de retrait d'argent liquide au point de vente. Néanmoins, le principal avantage des paiements par carte découle du fait que l'acheteur a accès à du crédit ou à son compte bancaire et qu'il peut ainsi faire des achats qu'il n'aurait peut-être pas faits autrement. Or, pour un commerçant qui évolue dans un marché concurrentiel, il est particulièrement important de satisfaire la demande des consommateurs en offrant à ces derniers le choix du mode de règlement et en associant le paiement par carte à des programmes de primes ou de fidélisation. On observe d'ailleurs que l'utilisation d'une méthode de paiement donnée par les consommateurs augmente parallèlement à son acceptation par les commerçants, ce qui peut accroître encore les occasions de vente.

Méthode et résultats de l'enquête

L'enquête menée en 2006 par la Banque du Canada sur les moyens de paiement acceptés par les marchands visait trois objectifs : 1) étudier les perceptions des marchands à l'égard des paiements de détail; 2) estimer la part de chaque mode de paiement dans les transactions; 3) évaluer les coûts, pour les détaillants, des différents moyens de paiement. La firme de sondage chargée de l'étude a interrogé par téléphone plus

de 500 commerçants d'un bout à l'autre du Canada entre mars et mai 2006. Les représentants des entreprises sondées étaient des employés de niveau supérieur bien au fait des modes de paiement acceptés par le détaillant.

Bien que l'échantillon soit relativement petit, il a été réparti selon la taille (nombre d'employés) de l'entreprise, la région où elle est établie et le sous-secteur auquel elle appartient, afin de rendre compte de la diversité du secteur du commerce de détail. La structure (à savoir, chaîne de magasins, franchise ou magasin indépendant) a également été prise en compte. Comme le commerce de détail au Canada est principalement constitué d'entreprises indépendantes de faible taille, les petits détaillants représentent environ la moitié de l'échantillon, et trois quarts des firmes interrogées appartiennent à un propriétaire indépendant qui en est aussi l'exploitant⁵. L'enquête vise divers sous-secteurs (entre autres, stations-service, épicerie, restaurants et magasins d'articles divers), mais exclut les marchands n'ayant pas de point de vente physique, puisque, théoriquement, ils ne sont pas en mesure d'accepter les trois modes de paiement à l'étude (c'est-à-dire aussi bien l'argent liquide que les cartes de débit et de crédit). Par exemple, les détaillants qui vendent des biens et des services uniquement par l'entremise d'Internet n'ont pas été sondés. Il convient de préciser que la marge d'erreur globale est relativement élevée, soit $\pm 4,4\%$, avec un intervalle de confiance à 95 %. La marge d'erreur est encore plus grande pour les généralisations concernant les entreprises d'une taille, d'une région ou d'un sous-secteur en particulier. Le taux de refus de participation est de 46 %, ce qui n'est pas inhabituel pour ce genre d'enquête.

Le Tableau 1 montre que le détaillant type, représenté par les valeurs médianes, a un chiffre d'affaires annuel de 625 000 \$, est équipé d'un seul terminal au point de vente et compte huit employés. Le Tableau 2 fait état des résultats consolidés pour les marchands qui ont fourni des données pour tous leurs points de vente. La dispersion supérieure (écart-type) de ces résultats est attribuable au fait que, même si les petits marchands indépendants sont majoritaires dans le commerce de détail, les gros détaillants accaparent une forte part des ventes totales du secteur. La ventilation des ventes annuelles par méthode de paiement témoigne d'une

5. Les marchands indépendants monopolisaient 55 % du commerce de détail en 2006 (Statistique Canada, 2008); par ailleurs, 72 % des commerçants comptent moins de 10 employés (Conseil canadien du commerce de détail, 2004).

Tableau 1
Données individuelles par point de vente (2005)

Par point de vente	Médiane	Moyenne	Écart-type
Chiffre d'affaires annuel total (en milliers de dollars)	625	2 661	5 949
Nombre d'employés	8	21	30
Nombre de terminaux	1	3	3

Tableau 2
Données consolidées pour tous les points de vente d'un commerçant (2005)

Ensemble des points de vente	Médiane	Moyenne	Écart-type
Chiffre d'affaires annuel total (en milliers de dollars)	896	10 100	50 200
Argent comptant (%)	25	29	23
Carte de débit (%)	30	28	16
Carte de crédit (%)	30	33	21
Nombre d'employés	10	1 477	8 739
Nombre de terminaux	2	228	2 481

Nota : La ventilation du chiffre d'affaires annuel par méthode de paiement des transactions ne prend pas en compte les règlements par chèque ou par carte de crédit émise par le commerçant. Pour la médiane, la somme des résultats relatifs à la part de chaque mode de règlement n'égalait pas 100, les données relatives à chaque méthode de paiement ayant été calculées séparément.

répartition équilibrée entre l'argent comptant, les cartes de débit et les cartes de crédit.

Les résultats de l'enquête montrent que les marchands sont assez nombreux à accepter à la fois les espèces, les cartes de débit et les cartes de crédit, 89 % des répondants honorant les trois modes de règlement. Les petits détaillants (définis par le nombre d'employés ou le volume de ventes) sont les moins susceptibles d'adhérer au paiement par carte. Parmi ceux qui refusent les paiements par carte de débit, 52 % indiquent que les principaux obstacles sont les coûts d'installation et de traitement. Dans le cas des cartes de crédit, les raisons invoquées sont l'absence de demande de la part de la clientèle (29 %) et les coûts (16 %). Fait intéressant, l'acceptation des cartes de débit est sensiblement la même dans les différents sous-secteurs, tandis que celle des cartes de crédit varie d'un sous-secteur à l'autre. Presque 100 % des marchands acceptent les paiements en espèces.

Lorsqu'on leur a demandé quel mode de paiement ils souhaitaient voir leurs clients utiliser le plus souvent, 53 % des répondants ont indiqué une préférence pour

les cartes de débit, comparativement à 39 % pour l'argent liquide et 5 % seulement pour les cartes de crédit. Vraisemblablement, ces préférences sont influencées par la perception qu'ont les commerçants de la fiabilité de ces modes de paiement ainsi que des coûts et des risques qui y sont associés⁶. Les cartes de débit sont considérées comme le mode de paiement le plus sûr (42 % des marchands leur attribuaient la cote « pas du tout risqué »). Le paiement en espèces est perçu comme étant le moins cher (« pas du tout coûteux » selon 63 % des répondants) et le plus fiable (« tout à fait fiable » selon 67 % des répondants). À l'inverse, les cartes de crédit sont tenues pour le plus onéreux (« très coûteux » selon 24 % des répondants) et le moins fiable des modes de paiement.

Les préférences des commerçants sont influencées par leur perception de la fiabilité des modes de paiement ainsi que des coûts et des risques qui y sont associés.

Selon l'enquête, les commerçants dépensent environ 40 \$ par mois (par terminal) en services bancaires et de traitement des paiements — traitement du numéraire et des cartes, location du terminal et autres services connexes⁷. Les commerçants ayant recours aux services d'une tierce partie paient environ 35 \$ par mois (par terminal) pour ces services. Par ailleurs, les frais de transaction médians pour les cartes de débit s'élèvent à 12 cents, tandis que le taux d'escompte médian pour les cartes de crédit correspond à 2 % de la valeur de la transaction (Tableau 3)^{8, 9}.

6. On demandait d'évaluer la fiabilité (du point de vue tant de la fiabilité, au sens strict, du traitement d'une transaction que de sa facilité) et les risques de contrefaçon, de vol et de fraude.

7. Environ la moitié des marchands qui acceptent les cartes de crédit ou de débit ont déclaré qu'ils louaient leur équipement de point de vente, 24 % ont dit le posséder en propre, et le reste ne savait pas ou n'a pas répondu.

8. Il semble que ces chiffres soient plus élevés que les données isolées que l'on peut consulter dans Internet du fait, notamment, que les marchands appartenant à une association commerciale peuvent bénéficier d'un rabais.

9. Dans le cas des cartes de crédit, les résultats se fondent sur des taux d'escompte moyens calculés pour chaque marchand sur la base des cartes de crédit acceptées par lui.

Tableau 3

Frais de transaction

	Médiane	Quartile inférieur	Quartile supérieur
Frais de carte de débit (\$)	0,12	0,07	0,25
Frais de carte de crédit (%)	2,00	1,75	2,50

Coûts variables de l'acceptation des paiements de détail

Pour comparer les frais associés à chacun des trois différents modes de paiement des transactions au détail, nous avons estimé les coûts variables liés à l'acceptation d'un paiement au comptant, par carte de débit et par carte de crédit pour une transaction de 36,50 \$, soit la valeur médiane des paiements au comptant qui ressort de l'enquête.

Bien que nos calculs s'inspirent en grande partie des résultats de l'enquête, nous avons aussi fait appel à d'autres sources d'information. Ainsi, en vue de recueillir plus de renseignements sur les coûts associés au traitement du numéraire, nous avons interrogé 35 répondants lors d'un suivi à l'enquête. En outre, l'enquête ne fournissant guère de données sur les frais fixes, nous ne sommes pas en mesure d'inclure, dans nos calculs, les dépenses concernant l'équipement, son installation et les charges indirectes. Nous excluons également les frais de transport des billets et des pièces de monnaie par véhicule blindé (encore une fois, en raison de l'absence de données). Enfin, nous avons évalué tous les coûts de main-d'œuvre en fonction du salaire que touche un caissier, même si celui d'un teneur de livres conviendrait davantage pour certaines tâches administratives.

Vu l'information disponible, nos calculs des coûts variables prennent en compte les points suivants (pour un supplément d'information, voir Arango et Taylor, 2008) :

1. Les dépenses de main-d'œuvre liées au temps de paiement¹⁰.

10. Les temps de paiement, selon la Banque nationale des Pays-Bas (Working Group on Costs of POS Payment Products, 2004), sont estimés à 19 secondes pour le numéraire, 26 secondes pour les cartes de débit et 28 secondes pour les cartes de crédit. Ces résultats s'apparentent à ceux d'une étude exclusive effectuée aux États-Unis en 2005. Il convient de noter que la durée du paiement en espèces est sans doute celle qui fluctue le plus; en outre, les temps de paiement sont susceptibles de changer avec l'arrivée de nouvelles technologies, telles que les cartes bancaires sans contact.

2. Les dépenses de main-d'œuvre liées au rapprochement des comptes de caisse, à la préparation des dépôts et à la remise des dépôts à la banque, selon les entrevues de suivi¹¹.
3. Les coûts des dépôts d'espèces et des commandes de pièces, tirés de la brochure d'une grande banque commerciale qui était en circulation au moment de l'enquête (les données sur la fréquence et les frais associés aux dépôts et commandes proviennent des entrevues de suivi).
4. Les frais de traitement des paiements par carte de débit et de crédit, par transaction et selon la médiane des résultats de l'enquête.
5. Les pertes dues aux vols d'argent liquide et à la contrefaçon¹².
6. Le coût d'une rétrofacturation par carte de crédit, selon Garcia-Swartz, Hahn et Layne-Farrar (2006).
7. Le coût d'option relatif aux fonds en transit, qui est lié au temps de compensation et basé sur les taux d'intérêt à court terme. Pour le numéraire, nous incluons le temps que prend l'institution financière à créditer le compte du marchand et le temps qui s'écoule en moyenne avant que le produit de toutes les ventes au comptant ne soit déposé dans une institution financière¹³.

Comme l'indique le Tableau 4, le calcul des coûts révèle que, pour une transaction d'une valeur de 36,50 \$, c'est le paiement par carte de débit qui comporte les coûts variables les plus bas, soit 19 cents, suivi du paiement en espèces, à 25 cents, et du paiement par carte de crédit, à 82 cents. Le paiement par

11. D'après les résultats médians des 35 entrevues de suivi, un marchand consacre 24 secondes par transaction à préparer et rapprocher les comptes de caisse. Les plus rapides le font en aussi peu que 12 secondes.

12. Un sondage mené par Ipsos Reid en 2008 a déterminé que, chaque année, 35 % des commerçants sont victimes de fraude de la part d'un employé, et 23 % de vol qualifié. Les pertes imputables à la contrefaçon de billets sont obtenues en divisant la valeur annuelle moyenne des faux billets mis en circulation en 2004-2006 par la moyenne des ventes au comptant totales au cours de la même période. Les dépenses encourues au titre de la formation en détection de faux billets sont exclues.

13. La fréquence des dépôts bancaires varie selon les participants à l'enquête. Seulement 18 % des marchands font des dépôts quotidiennement, alors que 27 % effectuent des dépôts toutes les semaines, et 22 %, deux fois par semaine. Ceux dont le chiffre d'affaires est élevé, selon le volume des ventes ou des transactions déclarées, déposent leurs recettes plus souvent. Cependant, les marchands ayant un plus grand nombre de terminaux à gérer — et de comptes à rapprocher — ont tendance à effectuer moins de dépôts.

Tableau 4
Coûts variables, par transaction, assumés
par le commerçant

Poste	Frais pour une transaction de 36,50 \$		
	Argent comptant	Carte de débit	Carte de crédit
Temps de paiement	0,051	0,070	0,080
Temps de dépôt — rapprochement	0,033	—	—
Temps de dépôt — préparation	0,033	—	—
Temps de dépôt à la banque	0,025	—	—
Frais de traitement électronique	—	0,120	0,730
Frais de dépôt — numéraire	0,078	—	—
Commande de pièces de monnaie	0,006	—	—
Pertes — vol et contrefaçon	0,025	—	—
Rétrofacturation	—	—	0,016
Temps de compensation	0,006	0,001	0,001
Total	0,25 \$	0,19 \$	0,82 \$

carte de débit coûte moins cher parce que les frais fixes sont relativement bas, alors que le paiement en argent liquide est grevé par les coûts de main-d'œuvre et les frais de dépôt des espèces (qui totalisent près de 70 % du coût total). Les transactions par carte de crédit se révèlent les plus onéreuses en raison de leurs coûts de traitement relativement élevés.

Les transactions par carte de crédit se révèlent les plus onéreuses en raison de leurs coûts de traitement relativement élevés.

Il importe de noter que ces calculs se rapportent à un scénario de référence fondé sur certaines hypothèses. Dans certains pays, les frais de carte de débit ne sont pas fixes et correspondent à un pourcentage de la valeur de la transaction. Si une telle pratique était introduite au Canada, nos résultats seraient probablement différents¹⁴.

14. Dans un récent communiqué, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante exprimait ses craintes quant à la conversion des frais fixes actuels en pourcentage de la valeur de la transaction. Voir <http://www.cfib.ca/researchf/businfo/pdf/DIN0708f.pdf>.

Pourquoi les transactions en espèces semblent les moins coûteuses aux marchands

Les coûts variables résultant de nos calculs pour une transaction d'une valeur de 36,50 \$ semblent aller à l'encontre de la perception des commerçants selon laquelle le paiement en espèces est le plus économique des trois. Le classement des modes de paiement en fonction des coûts perçus peut cependant varier selon le type de commerçant, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, nos résultats sont liés à la valeur de la transaction postulée, comme on le verra dans la prochaine section. À partir des données de la même enquête, Arango et Taylor (2008) montrent que les marchands dont la valeur moyenne des transactions est moindre considèrent que le paiement en argent liquide est nettement moins onéreux que celui par carte de débit ou de crédit.

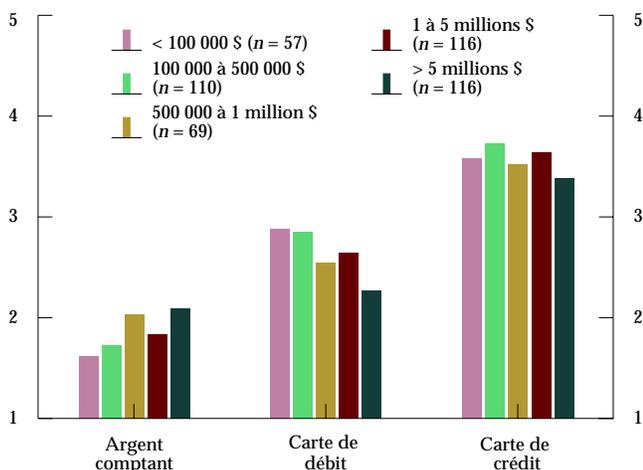
Deuxièmement, comme les coûts administratifs des paiements au comptant ne sont pas connus de manière explicite, les commerçants — les petits surtout — n'en saisissent pas nécessairement toute l'étendue. Selon Arango et Taylor (2008), bien que le paiement au comptant soit généralement perçu comme étant le meilleur marché des trois modes, les marchands qui ont un chiffre d'affaires annuel plus élevé, en particulier ceux dont les ventes excèdent 5 millions de dollars, le jugent plus coûteux que les commerçants déclarant un chiffre d'affaires inférieur (Graphique 1a). On observe le contraire pour les cartes de débit, alors qu'aucun profil ne se dégage dans le cas des cartes de crédit. De même, le Graphique 1b donne à penser que le numéraire est jugé plus coûteux par les grandes chaînes que par les commerçants indépendants ou les exploitants de franchise, résultat qui, toutefois, ne s'est pas avéré significatif dans les recherches antérieures. Le Graphique 1c fournit des données indiquant que divers sous-secteurs tiennent aussi le comptant pour le mode de paiement le moins cher.

Troisièmement, Arango et Taylor (2008) révèlent que les commerçants dont le volume de transactions est moindre doivent généralement payer des frais de transaction plus élevés pour les paiements par carte de débit et de crédit, ce qui laisse supposer que les plus gros commerçants bénéficient d'un rabais. Il n'est donc pas étonnant que les petits commerçants estiment que le numéraire est relativement peu coûteux. Postulons, par exemple, que les frais de carte de débit

Graphique 1a

Perception du coût des différents modes de paiement selon le chiffre annuel des ventes

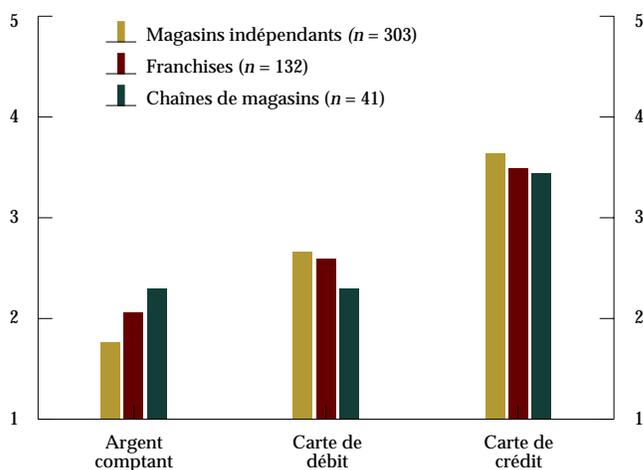
Échelle de perception des coûts



Graphique 1b

Perception du coût des différents modes de paiement selon la structure de l'entreprise

Échelle de perception des coûts

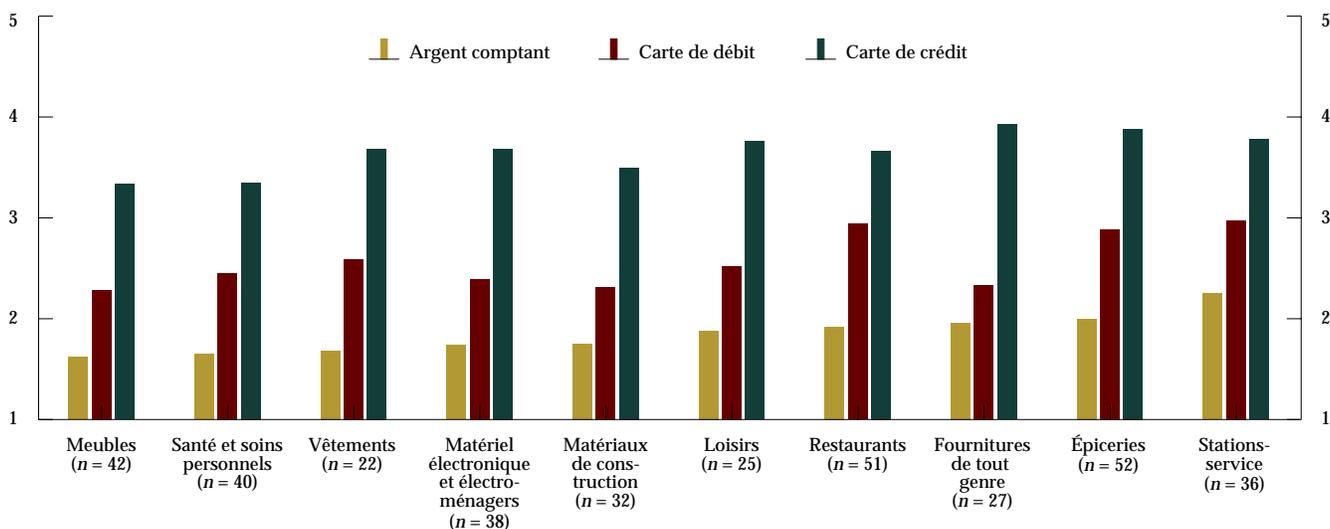


Nota : On a demandé aux répondants d'évaluer leur perception du coût d'un paiement au comptant, par carte de débit et par carte de crédit sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout coûteux » et 5 signifie « très coûteux ». Le graphique ne rend pas compte de toutes les observations de l'échantillon.

Graphique 1c

Perception du coût des différents modes de paiement selon le sous-secteur

Échelle de perception des coûts



Nota : On a demandé aux répondants d'évaluer leur perception du coût d'un paiement au comptant, par carte de débit et par carte de crédit sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout coûteux » et 5 signifie « très coûteux ». Le graphique ne rend pas compte de tous les sous-secteurs.

d'un marchand dépassent la médiane de 12 cents que donnent les calculs. S'ils sont de 25 cents, ce qui correspond au quartile supérieur des données de l'enquête, le coût du paiement par carte de débit atteint 32 cents, ce qui excède celui du paiement en espèces.

Enfin, les paiements au comptant peuvent paraître meilleur marché en raison des frais fixes plus élevés qui accompagnent les paiements électroniques, lesquels n'entrent pas dans nos calculs des coûts variables. Ce peut être le cas notamment des petits commerçants, qui déboursent des frais fixes par transaction plus importants compte tenu du volume relativement faible de leurs ventes.

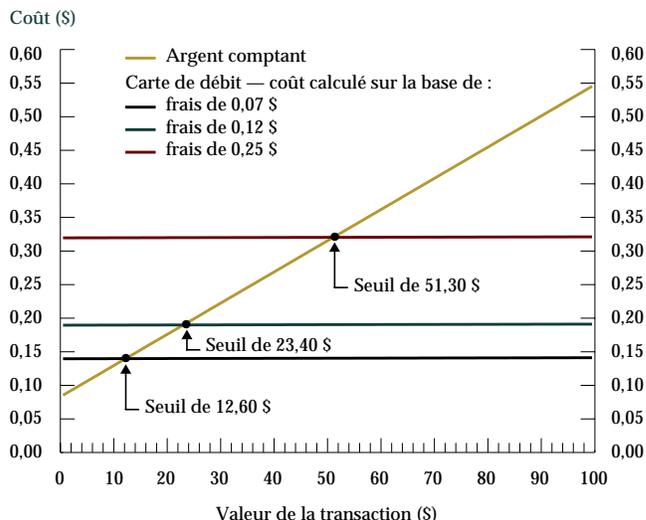
Facteurs du coût moindre des transactions en espèces pour les marchands

Nombre des coûts décrits ci-dessus sont fonction de la valeur de la transaction. Pour déterminer les seuils en deçà desquels les paiements au comptant deviennent moins coûteux pour les commerçants, nous avons procédé à une analyse de sensibilité en variant la valeur de la transaction et les frais de carte. Pour le comptant, nous avons supposé que tous les postes de coût augmentent avec la valeur de la transaction, à l'exception du temps de paiement, du temps de dépôt à la banque et de la commande de monnaie. Pour les cartes de débit, seul le coût d'option des fonds en transit s'accroît avec la valeur de la transaction. Enfin, dans le cas des cartes de crédit, tous les postes de coût, sauf le temps de paiement, grimpent avec la valeur de la transaction.

Les calculs effectués sur la base de ces hypothèses donnent à penser que le numéraire revient moins cher que la carte de crédit quelle que soit la valeur de la transaction, même lorsque les frais de carte de crédit sont de 1,75 %, ce qui équivaut au premier quartile dans l'enquête. Le paiement au comptant est aussi meilleur marché que celui par carte de débit lorsque la valeur de la transaction est inférieure à 12,60 \$ pour un marchand dont les frais de carte de débit sont aussi bas que 7 cents, à 23,40 \$ pour des frais de 12 cents, et à 51,30 \$ si les frais atteignent 25 cents. En d'autres termes, le coût du paiement au comptant croît avec la valeur de la transaction, et le seuil en deçà duquel le numéraire est préférable à la carte de débit s'élève en corrélation avec les frais de carte. Le Graphique 2 illustre les coûts variables du paiement en espèces et par carte de débit en fonction de la valeur de la transaction et de différents niveaux pour les frais de carte.

Graphique 2

Valeurs seuils des transactions en deçà desquelles les paiements au comptant sont moins coûteux que les paiements par carte de débit



Nota : Les coûts variables des paiements par carte de débit, qui englobent les frais de carte et les coûts liés au temps de compensation et au temps de paiement, sont calculés séparément pour des frais de carte de 0,07 \$, 0,12 \$ et 0,25 \$.

Comparaison avec d'autres études

Il existe des études évaluant le coût des paiements de détail aux États-Unis (Garcia-Swartz, Hahn et Layne-Farrar, 2006), en Australie (Schwartz et autres, 2007), en Belgique (Banque nationale de Belgique, 2005), aux Pays-Bas (Working Group on Costs of POS Payment Products, 2004) et en Suède (Bergman, Guibourg et Segendorf, 2007). Plusieurs d'entre elles estiment également la valeur seuil de la transaction délimitant la frontière entre les coûts variables du numéraire et ceux des cartes de débit. Toutefois, il est difficile de comparer directement leurs estimations aux nôtres. En effet, ces études analysent ce que chaque mode de paiement coûte aux commerçants, aux consommateurs, aux institutions financières et à la banque centrale (les études néerlandaise et belge excluent les consommateurs). En additionnant les coûts des divers participants, moins les transferts, leurs auteurs établissent le coût total des paiements de détail pour la société¹⁵. En outre, ils utilisent des méthodologies différentes et des caractéristiques propres à leur pays, telles que le taux d'utilisation des divers modes de

15. Afin d'éviter la double prise en compte, les estimations des coûts sociaux n'incluent pas les frais versés par une partie à une autre.

paiement et les valeurs moyennes des transactions sur lesquelles reposent les estimations¹⁶.

Cela dit, la valeur seuil de la transaction pour laquelle les coûts variables des paiements en espèces et des paiements par carte de débit sont équivalents en Suède, aux Pays-Bas et en Belgique se situe entre 12 et 17 dollars canadiens¹⁷. Ces estimations ne sont guère plus élevées que la valeur seuil de 12,60 \$ que nous obtenons pour les marchands qui paient des frais de carte de débit relativement bas. Le fait que, dans toutes les études, les coûts assumés par les marchands représentent la plus grande portion du total des coûts (c'est-à-dire que le marchand paie plus de frais de transaction que n'importe quel autre participant) explique en partie pourquoi nos résultats et ceux de ces études sont similaires.

Conclusion

Bien que l'enquête de 2006 commandée par la Banque du Canada ne soit pas statistiquement représentative de l'immense diversité du secteur du commerce de détail à l'échelle nationale, elle offre néanmoins un aperçu des coûts des différentes méthodes de paiement pour les marchands. Les résultats de l'étude présentée

ici donnent à penser que les coûts liés à l'acceptation de chacune de ces méthodes varient de façon significative selon le marchand et la valeur des transactions. Les petits commerçants dont la valeur moyenne des transactions est moindre jugent que les paiements au comptant sont moins coûteux que les paiements par carte parce que 1) les coûts administratifs du traitement du numéraire sont relativement bas; 2) les frais fixes des paiements par carte sont relativement élevés; 3) les frais par transaction qu'ils doivent assumer pour le traitement des paiements par carte risquent d'être supérieurs à ceux versés par les gros commerçants.

Nous constatons que les paiements par carte de débit constituent le mode le moins coûteux pour un large éventail de commerçants parce que les frais par transaction qui y sont associés sont relativement bas. Cela semble indiquer que beaucoup de marchands pourraient bénéficier de l'usage de plus en plus répandu des cartes de débit au Canada. Cependant, l'enquête révèle que les petits commerçants continuent de percevoir le numéraire comme le mode de paiement le moins onéreux et de préférer celui-ci au paiement électronique au point de vente. Ces observations nous mènent à conclure qu'une étude plus poussée de l'ensemble des coûts et des avantages entourant l'acceptation de divers modes de paiement par les marchands serait des plus utiles afin de permettre aux décideurs de mieux comprendre les facteurs qui déterminent l'efficacité des systèmes de paiement de détail.

16. Pour une revue de différentes études sur les coûts des paiements de détail, voir Koivuniemi et Kempainen (2007).

17. Calculs fondés sur le taux de change moyen en vigueur durant l'année à laquelle les estimations se rapportent.

Ouvrages et articles cités

Arango, C., et V. Taylor (2008). *Merchant Acceptance, Costs, and Perceptions of Retail Payments: A Canadian Survey*, document d'analyse n° 2008-12, Banque du Canada.

Banque nationale de Belgique (2005). *Coûts, avantages et inconvénients des différents moyens de paiement*, rapport présenté par Guy Quaden, gouverneur. Internet : <http://www.nbb.be/doc/TS/Publications/Brochures/MoyenPaiement.pdf>.

Bergman, M., G. Guibourg et B. Segendorf (2007). *The Costs of Paying—Private and Social Costs of Cash and Card*, document de travail n° 212, Sveriges Riksbank.

Conseil canadien du commerce de détail (2004). *Submission to the Standing Committee on Social Policy, Bill 144, Labour Relations Statute Law Amendment Act, 2004. Profile of the Retail Industry*. Document rédigé à partir du recueil de données *Structure des industries canadiennes* de Statistique Canada, juin 2004, publication n° 61F0040XCB au catalogue.

Ouvrages et articles cités (suite)

- Garcia-Swartz, D. D., R.W. Hahn et A. Layne-Farrar (2006). « The Move Towards a Cashless Society: A Closer Look at Payment Instrument Economics », *Review of Network Economics*, vol. 5, n° 2, p. 175-198. Internet : http://www.rnejournal.com/artman2/uploads/1/garcia_swartz_1_RNE_june_2006.pdf.
- Ipsos Reid (2008). *Eighty Seven Percent of Canada's Small and Medium Sized Retailers Victimized by Crime in the Past Year*, janvier. Internet : <http://www.ipsos-na.com/news/pressrelease.cfm?id=3800>. Seulement consultable sur abonnement.
- Koivuniemi, E., et K. Kemppainen (2007). *On Costs of Payment Methods: A Survey of Recent Studies*, document de travail, Banque de Finlande.
- Schwartz, C., J. Fabo, O. Bailey et L. Carter (2007). *Payment Costs in Australia*, Banque de réserve d'Australie. Internet : http://www.rba.gov.au/PaymentsSystem/Reforms/RevCardPaySys/Pdf/PSRConference2007/rba_payment_costs_in_australia.pdf.
- Statistique Canada (2008). « Commerce de détail annuel, 2006 », *Le Quotidien*, 26 mars.
- Taylor, V. (2006). « Tendances en matière de paiement de détail et résultats d'un sondage mené auprès du public », *Revue de la Banque du Canada*, printemps, p. 27-40.
- Working Group on Costs of POS Payment Products (2004). *The Costs of Payments: Survey on the Costs Involved in POS Payment Products*, National Forum on the Payments System, De Nederlandsche Bank. Internet : <http://epso.intrasoft.lu/papers/DNB-cost-of-payments.pdf>.